**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 27 (1919)

**Heft:** 11

**Artikel:** Comment secourir nos vieillards?

**Autor:** Champod

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-683094

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Comment secourir nos vieillards?

Par M. *Champod*, secrétaire général de la Société suisse « Pour la vieillesse » fondée il y a peu de mois.

Ces années de guerre ont été particulièrement dures pour les indigents. Mais elles auront eu l'avantage d'attirer sur eux une attention plus générale; elles auront contribué à mieux faire comprendre leurs besoins et leurs revers. Il semble qu'à cet égard au moins on se soit rapproché de la conception chrétienne qui veut plus de charité pour tous ceux qui souffrent et qui peinent.

Cette conception a actuellement sa répercussion dans bien des domaines. Déjà la voix des masses ouvrières a trouvé un écho: de plus en plus on s'occupe d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs, et plusieurs de leurs institutions envisagées hier encore comme bonnes ou suffisantes sont aujourd'hui surannées.

Mais si l'existence est devenue difficile pour les travailleurs, combien l'est-elle davantage pour ceux qui ne peuvent plus gagner leur vie, pour ceux qui n'ont pas les moyens de faire valoir leurs revendications ni même de se faire entendre. Leur situation, à eux, n'est plus en rapport avec les progrès accomplis ailleurs, et malgré les réformes prévues, ils risquent de rester en défaveur.

Bien qu'ils soient tous également dignes d'intérêt, nous parlerons ici plus spécialement des vieillards indigents. Tout en rendant hommage à ce qui a déjà été fait pour eux dans quelques cantons où leur sort est plus privilégié que dans d'autres, ces lignes ont pour but d'examiner certains côtés de leur situation, sensiblement les mêmes dans les diverses régions de notre pays, et d'encourager les efforts quels qu'ils soient, tendant à soutenir leur cause.

* * *

Voyons ce qui existe chez nous pour ces vieillards: il y a quelques asiles régionaux ou communaux, quelques asiles cantonaux pour les ressortissants d'un même canton, et des maisons de pauvres, généralement communales, où sont hospitalisés sans distinction tous les pauvres de l'endroit. En outre, à part les secours des communes, deux ou trois cantons possédant des caisses spéciales, accordent des allocations à des vieillards nécessiteux ou à leurs familles.

*L'assurance-vieillesse* légale est actuellement à l'ordre du jour et nous marchons vers sa réalisation. Nous ne sommes pas à même de préciser dès maintenant tous les avantages qui en découleront pour les vieillards; il est cependant certain qu'elle constituera pour notre pays un progrès magnifique et soulagera d'innombrables misères. Puisse le peuple suisse se rendre bien compte des exigences auxquelles elle devra satisfaire, y travailler de toutes ses forces et avec intelligence, afin qu'elle aboutisse bientôt et sans trop de mécomptes!

Mais l'assurance-vieillesse sera loin de pouvoir répondre à tous les besoins. Elle n'est guère qu'une conséquence des nouvelles conditions de vie, une nécessité des temps présents; or les temps nouveaux demandent bien autre chose. Malgré les secours que l'assurance apportera aux vieillards, beaucoup d'entre eux n'en resteront pas moins exposés aux revers du sort; en raison de leur faiblesse et de leur infériorité, des besoins de toutes sortes subsisteront parmi eux; en outre la question de leur hospitalisation est indépendante de l'assurance et leurs établissements surannés n'en bénéficieront point. C'est pour

cela qu'il importe que nous nous intéressions à la vieillesse, non pas seulement dans le sens d'un vaste programme visé par presque tous les partis, mais d'une façon plus immédiate, directe et agissante.

* * *

Rien n'est plus navrant que le sort de ces braves vieux, de ces braves vieilles qui, après s'être dévoués pour les leurs au foyer, se voient relégués ou enfermés, sans souci de leur bien-être, dans ces grands *asiles, hôpitaux et maisons de pauvres,* où sont mélangés les éléments les plus divers. Pour beaucoup de vieillards conscients de leur entourage, la vue constante de la déchéance physique et mentale ne peut qu'assombrir le reste de leurs jours. D'autres restent oubliés dans une contrée étrangère et personne ne les visite plus; chaque jour s'écoule dans la même tristesse ou la même monotonie; souvent Noël, nouvel-an se passent sans qu'ils s'en rendent compte, sans aucune marque d'amour.

Dans plusieurs de ces asiles, le repos est impossible, le confort manque et le personnel est absolument insuffisant pour donner aux vieillards les soins que leur état réclame. Au lieu de chambres familiales avec des meubles, quelques tableaux ou souvenirs, ce sont des salles et des dortoirs de caserne, d'un aspect froid et vide. Les règlements de ces maisons sont stricts, parfois sévères; et quant à l'administration elle vise avant tout à l'économie plutôt qu'au bien-être des hôtes. Pour ceux-ci, vraiment, à quoi bon les asiles s'ils ne doivent y venir que pour souffrir et pour mourir! Est-ce là un sort digne de ceux qui, ayant été toute leur vie à la peine auraient droit à l'honneur, un sort digne de nos institutions modèles et des améliorations pourtant nombreuses apportées jusqu'ici dans le domaine public et social!

Grâce à l'assurance, quelques vieillards seront dispensés d'entrer dans ces établissements; quelques-uns réussiront peut-être à en sortir; mais ce ne sera qu'une infime minorité, et le système déplorable de l'hospitalisation en masse subsistera en maints endroits si l'on n'y porte remède.

* * *

Le remède est dans les *asiles régionaux* ou de district d'un caractère familial, empêchant que les vieillards soient transplantés dans une contrée inconnue; il est aussi dans les *asiles spéciaux* pour certaines catégories de vieillards, par exemple pour les malades et les infirmes avec tout le nécessaire et un personnel approprié; pour les déments et les idiots, afin d'épargner aux lucides la vue déprimante de la déchéance mentale; pour les aveugles, avec des installations spéciales. Les asiles avec exploitation agricole pour les vieux domestiques de campagne qui pourraient continuer à cultiver la terre dans la mesure de leurs forces, seraient aussi indiqués pour certaines contrées. En outre, dans quelques cantons, des maisons pourraient être aménagées en vue de recevoir les vieillards époux qui risquent de se voir séparer pour le reste de leurs jours, à cause de leur indigence.

Malheureusement ces divers asiles sont rares dans notre pays et les quelques asiles régionaux qui existent sont combles et loin de suffire aux besoins. Aussi s'il y a lieu de se réjouir pour les vieillards qu'ils hospitalisent, il est triste de penser que beaucoup d'autres, sans famille et sans soutien, doivent, dans des conditions souvent extrêmement malheureuses, attendre de longs mois, même des années, avant de pouvoir y entrer, que davantage encore n'y sont pas admis, parce qu'ils ne sont pas bourgeois de l'endroit, n'ont pas l'âge réglementaire, débutant à 65 ans et même

plus, ou pour d'autres raisons encore. Et il ne faut pas s'attendre à ce que le nombre des inscriptions pour les asiles diminue, au contraire; car il n'est que le résultat de l'augmentation de la population et de la dureté des temps.

La création d'asiles régionaux et d'asiles spéciaux pour les vieillards constitue à l'heure actuelle des réformes sociales, pour les divers cantons de notre pays, une tâche urgente qui s'impose et qu'il importe de mettre au premier plan.

* * *

Voyons maintenant la *situation des vieillards en dehors des asiles.* Si beaucoup d'entre eux ne peuvent être accueillis dans les asiles, faute de place, un plus grand nombre encore, qui auraient besoin d'y être hospitalisés ou soignés, redoutent d'y entrer. Ayant toujours joui de la vie de famille et de l'indépendance, ils sentent qu'ils ne pourront plus se plier à une discipline et à des règlements, qu'on ne pourra pas, d'un jour à l'autre, transformer leurs habitudes et leur vie; c'est pourquoi ils préfèrent endurer la misère, plutôt que de se voir arracher à leur coin de terre, aux leurs et à toutes les choses qu'ils aiment.

Dans les familles pauvres, dans tous les cantons, combien de vieillards se trouvent de trop ou à charge aux leurs; combien sont même chassés du foyer par l'insuffisance des moyens, ou par l'indigence. Des secours à ces familles éviteraient souvent qu'un grand-père, une grande-mère doive quitter sa maison, ses enfants, et s'en aille languir dans un asile ou un coin solitaire.

Maintenant, à côté de ces vieillards, combien, partout, craignant l'affront de l'indigence, attendent d'en être réduits à la dernière extrémité avant d'avoir recours à leurs communes ou aux caisses de secours! Combien, ayant à peine le strict nécessaire pour vivre, ne s'annoncent nulle part! Il est incontestable qu'il existe chez nous un grand nombre de cas *d'indigence cachée* sur lesquels rien ne nous renseigne et qu'il faudrait savoir découvrir et secourir.

Une charité bien comprise devant éviter que les hommes se soustraient à leurs devoirs, une tâche essentielle en accordant les secours, sera de veiller à ce que les obligations des enfants, des parents et des communes soient observées (Code civil suisse, art. 328).

Les vieillards placés dans les familles étrangères réclament aussi notre attention; par un choix plus judicieux des familles on empêcherait dans plusieurs cas qu'ils soient exploités ou maltraités; et puisque leur bien-être dépend aussi du prix de pension, il faudrait pouvoir compléter les contributions insuffisantes qui leur sont attribuées.

Enfin bien des vieillards indigents, confédérés d'autres cantons ou étrangers, ayant passé presque toute leur vie chez nous, dans la même localité où ils ont participé à l'œuvre commune, partagé nos joies et nos souffrances, n'ont pour ainsi dire pas d'autre patrie. On ne fait généralement pas grand'chose pour eux; le plus souvent les asiles du canton ne leur sont pas ouverts et les caisses de secours ne leur sont pas destinées.

* * *

Pour parer à tous les besoins signalés, les contributions des communes et des rares caisses de secours sont absolument insuffisantes et disproportionnées avec la cherté de la vie. Quant aux modestes rentes que l'assurance-vieillesse accordera, si elles seront particulièrement appréciées pour parfaire de modestes économies, il est certain qu'elles ne pourront pas sauver

de la misère tous les vieillards nécessiteux et que d'innombrables lacunes devront être comblées par des secours.

Les diverses tâches exposées ci-dessus exigent évidemment des *moyens d'action nouveaux*. La fondation « Pour la Vieillesse » sera à cet égard la bienvenue; ses comités cantonaux, par leur initiative, et grâce à leur intelligence de la situation, pourront réunir, coordonner les efforts et parer dans chaque district ou contrée aux besoins estimés les plus urgents. En raison de l'orientation nouvelle dans le domaine social, puissent-ils rencontrer partout l'encouragement mérité des autorités cantonales et communales, l'appui des institutions en faveur des vieillards, la collaboration généreuse de tous ceux qui s'intéressent à leur sort!

* * *

Maintenant, à part cela, quel travail nous attend encore pour remédier aux besoins vis-à-vis desquels l'argent reste impuissant ou secondaire, pour adoucir aux vieillards leur isolement, leur dénuement, parer au manque des soins qui leur deviennent avec l'âge et les infirmités toujours plus nécessaires, pour éveiller et renforcer partout l'intérêt, la sympathie et le respect en leur faveur.

Dans la famille, comme dans la société, le sentiment de nos devoirs et de nos responsabilités a été altéré par une civilisation à maints égards décadente; la recherche immédiate du gain et des plaisirs priment souvent le sentiment familial, l'amour filial et la foi des pères. Voilà pourquoi surtout nos asiles ne suffisent plus, pourquoi bien des pauvres vieux et des pauvres vieilles, après avoir élevé plusieurs enfants, sont délaissés par eux tous! Où est-il, le temps où celui qui abandonnait son père ou sa mère était livré au mépris public et couvert de honte?

Nous devons nous rendre à l'évidence que la solution de la question de la vieillesse indigente n'est ni dans l'assurance-vieillesse, ni dans l'aide financière, ni dans les asiles qui ne devraient dans la règle recevoir que des vieillards sans familles ou de ceux qu'elles sont dans l'impossibilité de garder ou de soigner. Il est incontestable que la plupart des maux dont souffrent nos vieillards sont dus à des erreurs dans notre civilisation et dans *l'éducation*.

Les écoles certes ne manquent pas; on y cultive de toutes façons les facultés intellectuelles de l'enfance, mais les facultés morales et spirituelles sont négligées. On aura beau développer nos écoles, créer des droits et des lois, établir les plus beaux programmes de réformes sociales; si on néglige la base: les devoirs et les responsabilités, dans l'individu comme dans la société, les bienfaits qu'on attend des réformes en seront compromis. Tout en luttant contre le courant, combattons donc le mal à sa racine; que les sentiments sacrés de l'homme, le respect du foyer, des vieux parents et la vie familiale soient remis en honneur!

Ce n'est que par une collaboration plus vigoureuse, plus généreuse des classes intellectuelles et dirigeantes que nous y parviendrons par les efforts de ceux qui, malgré tout, ont foi dans une plus haute destinée de notre jeune génération et dans l'avenir. Que par eux, par la littérature et les arts, par nos écoles, par nos églises, un esprit nouveau, un idéal plus résolu, pénètre au cœur de notre peuple et régénère notre patrie!

## Programme d'action en faveur de la vieillesse indigente

*Eveiller et renforcer* par tous les moyens possibles les *sentiments de sollicitude* envers les vieillards. — Action spéciale

au sein de la jeunesse par la collaboration des éducateurs.

*Secourir* les vieillards indigents *dans leurs propres familles,* pour que la pauvreté ne les chasse pas du foyer et pour qu'ils y soient mieux traités et entretenus. — Recherche des pauvres honteux.

*Améliorer* le sort des vieillards *dans les familles étrangères.* Choix judicieux de ces familles, en considérant le bien-être des vieillards plutôt que le prix de pension.

*Améliorer* le sort des vieillards *dans quelques grands asiles et maisons de pauvres.*

(Séparation des vieillards par catégories. — Renforcement de la vie familiale et spirituelle, recréations, etc. — Aménagement et ornement des salles et dortoirs en vue de plus de confort, de repos et de bien-être; règlements moins stricts. — Personnel suffisant et mieux approprié en vue de l'attention et des soins nécessaires aux vieillards. — Suppression du système des classes pour l'alimentation et alimentation variée pour tous. — Organisation de travaux pour tous les vieillards désireux de s'occuper dans l'établissement ou au dehors. — Secours moral et matériel du dehors pour les vieillards délaissés.

*Fonder des asiles régionaux ou de district*

*a)* dans les contrées où ces asiles ne suffisent plus aux besoins actuels,

*b)* dans celles où ils font défaut et où il n'y a pour les vieillards que de grands asiles ou des maisons de pauvres.

*Fonder des asiles spéciaux ou des divisions*

*a)* pour les vieillards malades,

*b)* pour les vieillards déments ou idiots,

*c)* pour les vieillards aveugles,

*d)* pour les vieillards époux,

*e)* pour les vieux domestiques de campagne.

*Organisations*

*a)* pour l'occupation des personnes âgées qui voudraient travailler,

*b)* pour les vieillards sans famille désireux de se réunir pour leurs repas ou pour se récréer,

*c)* pour venir en aide aux vieillards isolés, malheureux ou manquant des soins. — Collaboration de la jeunesse.

*Assurance-vieillesse.*

*a)* Propagande en faveur de l'assurance-vieillesse,

*b)* Subventions aux caisses de retraite.

*Subventions*

*a)* aux caisses de secours pour les vieillards,

*b)* aux institutions existantes en faveur des vieillards.

# Un mode de transport des blessés

Le numéro du 1er septembre du *Caducée* de Paris, dont l'aimable rédacteur en chef a bien voulu à plusieurs reprises déjà nous céder des clichés intéressants, publie un article qui doit retenir l'attention de nos samaritains. Il s'agit d'un mode nouveau de transport décrit dans les *Archives de médecine navale* que dirige le médecin en chef Chartang.

Le médecin principal Pervès, du « Jean-Bart », a publié dans les *Archives de médecine navale* (mai) un procédé de transport des blessés, que M. le médecin en chef Valence a qualifié à bon droit de « moyen de fortune simple, économique, non encombrant, d'une utilisation rapide ». Il a ajouté qu'il était « très apprécié des médecins-majors qui l'ont employé ou vu